

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 28 mars 2025, à 8 h, à la salle du conseil au Pavillon des loisirs, au 1512, rue Saint-Georges, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

M. Patrice Bilodeau a motivé son absence.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Achat de mobilier urbain pour l'aménagement de l'avant-scène extérieure;
- mandat à Clôture Colbo Inc. pour l'achat et l'installation d'une clôture pour le futur terrain de pickleball.

62-03-2025

ACHAT DE MOBILIER URBAIN POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'AVANT-SCÈNE EXTÉRIEURE :

Considérant que la Municipalité s'est vue octroyée une aide financière dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches – Volet B;

Considérant qu'une partie de cette aide financière permettra à la Municipalité de procéder à l'achat du mobilier urbain pour l'aménagement de l'avant de la scène extérieure;

Considérant que la Municipalité a adopté un règlement lui permettant d'opter pour une entente de gré à gré pour un montant inférieur au seuil d'appel d'offres publics;

Considérant la proposition reçue de Jansen Industrie Inc. au montant de 32 250 \$ plus les taxes;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat du mobilier urbain auprès de Jansen Industrie Inc. au montant de 32 250 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission no. 3268 du 27 février 2025.

63-03-2025

MANDAT À CLÔTURE COLBO INC. POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE POUR LE FUTUR TERRAIN DE PICKLEBALL :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard désire acheter et faire installer une clôture pour le futur terrain de pickleball;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Clôtures Colbo Inc. au montant de 12 411.40 \$ plus les taxes, selon la soumission no. 24-138 du 24 septembre 2024.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière